

COMMUNE DE SAINT-MARTIAL DE VITATERNE

Procès-verbal

Séance du 21 mars 2024 18h00

Date de convocation : 14 mars 2024

PRÉSENTS : M. CHAUSSEREAU Joël - Mme MAROC Isabelle - M. ARNOULD Rudy - Mme BROSSARD Isabelle - Mme GRAVELLE Pascale - M. TYNEVEZ Dominique - M. GUIET Julien - Mme CARRE Elodie - M. LINLAUD Vincent (18h30)

ABSENTS EXCUSES : M. BERTRAND Bernard (procuration à Mme MAROC) - M. FAGOT Philippe (procuration à Mme BROSSARD) - BERTHELOT Evelyne - Mme SAÏDANI Taffathe

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Isabelle MAROC

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal de la réunion du 15 février 2024
- Point sur les travaux en cours
- Projets 2024 pour préparation du budget
- Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
- Questions diverses

Adoption du procès-verbal de la réunion du 15 février 2024 : adopté

Point sur les travaux en cours

Les travaux de voirie de la Rue Auguenaud sont commencés.

Réunion de chantier tous les jeudis à 14h.

Suite à la réunion publique, une modification du diamètre des buses a été demandée : 10 478,40€ TTC

Revêtement bicouche à ajouter sur le chemin piéton autour de l'hôpital : 12 000€

Le broyage des souches d'arbres a été fait.

Travaux de la mairie : cloisons supprimées – nouvelles cloisons montées – le câblage électrique commencera demain – choix du revêtement de sol – on garde l'ancienne structure du comptoir et on la modernise, noir avec rappel de la couleur de l'escalier – cuisine supprimée et déplacée dans l'ancien placard du couloir, murs cassés pour accueillir une kitchenette – dalles led avec éclairage progressif

Enfouissement des réseaux : on en est au stade de l'enlèvement des poteaux.

Mail de Véolia pour l'entretien du chemin du hangar à boues : une entreprise devrait intervenir dès que le temps le permettra.

Projets 2024 pour préparation du budget

Le budget 2023 présente un excédent de fonctionnement de 79 211€, et une fois les principales dépenses posées pour le budget 2024 (dépenses des travaux en cours ou déjà prévus), il reste une enveloppe de 202 000€.

Demandes de devis pour les trottoirs des 3 cités, un 3ème va être demandé.

Travaux de voirie sur la rue du Brandart à moitié avec la commune de St-Germain : devis de 10 929€.

Rappel du projet de rénovation de la salle des fêtes : l'inscription au budget est adoptée à l'unanimité

Rue Maingaud : un bicouche doit être effectué sur l'ensemble de la rue pour pouvoir attendre une réfection globale – projet de voie partagée (à voir avec le Syndicat de la Voirie).

Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants,

Vu l'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

VU le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

VU l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

Article 1 : Désignation du référent déontologue

Madame Judith JAHIEL-HEBERT est désignée en tant que référent déontologue pour les membres du Conseil Municipal.

Article 2 : Modalités de saisine du référent déontologue

Le référent déontologue pourra être saisi par voie écrite, par mail (grilly.jhebert@gmail.com) ou par courrier à l'adresse de la mairie.

En cas de saisines par courrier, elles devront être cachetées et porter la mention « confidentiel ».

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Article 3 : Rémunération

Le référent sera rémunéré par la commune conformément aux textes en vigueur.

Questions diverses

Taffathe Saïdani a de nouveau envoyé un mail au sujet de ses problèmes d'inondation. Elle a encore été inondée. Rencontre avec le propriétaire derrière chez elle pour faire quelque chose pour que l'eau n'arrive plus chez elle.

Envoyer un mail pour lui demander un rendez-vous.

Isabelle Maroc informe que pour le passage en leds de l'éclairage public, St-Martial sera sur la liste des communes prévues au 1^{er} semestre 2025.

Repas des aînés du dimanche 17 mars : de bons retours, satisfaction globale.

Samedi : la marche contre l'endométriose est à 14h.

Journée propre : 6 avril à 9h.

La boîte à livres a été installée sur le côté de la salle des fêtes, et commence à se remplir.

Des étagères ont été posées en haut de l'escalier du local archives.

Pour information, il est interdit de tailler les haies entre le 15 mars et le 15 juillet.

Pascale Gravelle et Isabelle Maroc ont assisté à une réunion ce jour sur les violences envers les femmes. Compte-rendu à venir.

Réunion PLU : les élus de la commission ont la nette impression de reculer sur le projet.

En raison des terrains en lotissements qui ne peuvent pas être raccordés à l'assainissement collectif, ils se demandent si la révision va être vraiment utile.

Une convention pour le déversement d'eaux usées d'Eau17 dans le réseau de la CDCHS a été signée fin 2021 entre la CDCHS, la mairie de Jonzac, Eau17, la RESE et Véolia. Il y est indiqué que les quantités rejetées dans le réseau de Jonzac ne doivent pas excéder 25 000 m³ par an pour la commune de St-Martial de Vítaterne. Or selon les données d'Eau17, la commune ne rejetterait que 14 000 m³ pour 2023.

Prochaine réunion : 11 avril 2024

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close à 19h20

Le Maire,

Le secrétaire de séance,